

VIVENDI

Société Anonyme

42, avenue de Friedland
75008 PARIS

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DELOITTE & ASSOCIES
Tour Majunga, 6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense cedex

ERNST & YOUNG ET AUTRES
1, place des Saisons
92400 Courbevoie

VIVENDI

Société Anonyme

*42, avenue de Friedland
75008 PARIS*

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires

aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 532 100 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 21 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Ernst & Young et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Séguret', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean Paul Séguret

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JP Pierres', with a large, stylized 'R' shape.

Jacques Pierres



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES DEPENSES
DE MECENAT ET DE PARRAINAGE – EXERCICE 2018 -**

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238bis du Code général des Impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à 1 532 100,00 euros (un million cinq cent trente-deux mille cent euros).

Paris, le 11 février 2019

P/Le Président du Directoire,
Le Secrétaire général,
Frédéric Crépin



PARRAINAGE - VIVENDI SA – ANNEE 2018

Create Joy

Sport dans la ville
La fabrique Opéra
Association Orchestre à l'école
Association matelots de la vie
1000 visages
Paris mozart orchestra
La chance aux concours
Colombus
Théâtre de l'odéon
Ecole des nouvelles images
Ecole Cartoucherie Animation Solidaire
Fondation Apprentis d'Auteuil
Fondation de la 2ème chance

Dons - Partenariat

Fondation Université Côte d'Azur
Fondation Paris Dauphine
Fondation MinesParis Tech
Les enfants de l'ovale
Association Clubhouse France
Fondation Agir contre l'exclusion
Institut Montaigne
Institut Aspen France
Association Villes des musiques du monde
Association les concerts de poche
Institut Telemaque
French American Foundation

Mécénat

Sauve qui peut le court métrage
La Cinémathèque Française
Solidarité Sida Afrique
Institut du Monde Arabe
Association ParisTech Review